



PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION INTERNATIONALE

Nature de l'aide

Bourse individuelle pour la participation à une compétition internationale, sur qualification (discipline individuelle).

Une seule bourse par an est accordée, dans la limite de trois ans.

Bénéficiaires

Athlète Gersois, licencié dans un club du Département, pratiquant une discipline sportive, non mécanique, affiliée à une fédération sportive délégataire (non affinitaire ou multisports).

Cette bourse s'adresse aux athlètes, âgés de plus de 15 ans, répertoriés dans les catégories « Élite » ou « Espoir » de leur discipline.

Montant

- 1200€

Constitution du dossier

- Courrier de demande de subvention à l'attention de M. le Président du Conseil Départemental, précisant l'objet de la demande de subvention
- Copie de la licence sportive
- Justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone,...)
- Justificatif de sélection à une compétition internationale
- Budget prévisionnel de la saison 2022/2023
- Détail et coût des déplacements 2022/2023
- Relevé d'Identité Bancaire de l'athlète ou du représentant légal

